



PIECE N° 5

MARIGNANE, 17 janvier 2024

Région PACA

AR 196 855 9347 0

Monsieur Emmanuel MACRON

Président de la République

Palais de l'Elysée

**55 - 57 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS**

Référence : **Conférence de Presse du 16 janvier 2023 – EGALITE DES CHANCES**
Contrôle de l'application de l'article L 111-2 Code de l'Organisation Judiciaire
Accès à la Justice des Commerçants-Artisans et associations
Permis de construire irréguliers des GMS - excès de pouvoir des maires
- favoritisme - discrimination – circulaire 2008/52 CE 21 mai 2008
Demande : **exécution immédiate du dispositif de l'article 111-2 du Code Organisation Judiciaire pour stopper ce désordre public économique et social.**

Monsieur le Président de la République,

Nous avons suivi votre conférence de presse du 16 janvier 2023, vous avez osé dire, qu'en France, il y avait l'Egalité des Chances alors que depuis votre élection de 2017 nous n'avons de cesse de vous écrire (20 courriers) ainsi qu'aux ministres de votre gouvernement pour demander l'accès à la justice des Commerçants-artisans et de leur association afin d'obtenir l'annulation de tous les permis de construire frauduleux de la grande distribution délivrés par des élus locaux qui ne sont jamais poursuivis pénalement d'avoir violé les Codes de Commerce, Urbanisme et leurs plans locaux d'urbanisme (article 432-11 du CP).

Il s'en suit une concurrence déloyale à grande échelle sur tout le territoire national auxquels vos ministres n'ont pas apporté la preuve d'une volonté sans faille de faire cesser ce **désordre public économique et social**.

Ainsi ce sont des millions de mètres carrés de surfaces illicites qui ont été réalisés par la grande distribution, ce fléau de concurrence déloyale et de désordre public économique et social, ont eu pour conséquences la ruine des centres-villes, la disparition de millions d'emplois dans l'économie locale, le désert commercial dans les ruralités (20 000 communes sans commerce), l'insécurité des acteurs économiques face aux gros fraudeurs qui ne sont jamais poursuivis, **perte de jouissance des baux commerciaux et investissements de centaines de milliers d'emplois des Commerçants-Artisans**.

Vous semblez inquiet de l'avenir politique de la France, entendez-vous, au titre de l' **EGALITE DES CHANCES**, donner droit à l' **ACCES A LA JUSTICE POUR TOUS** afin de stopper ce fléau de désordre public économique et social, responsable de la perte et de la ruine de millions de petites entreprises commerciales et artisanales discriminées, et mettre tout en œuvre pour punir le favoritisme de certains élus locaux d'avoir signé des permis de construire irréguliers aux grandes surfaces, créateur de droit avec des actes illégaux ?

Dans l'attente de votre réponse rapide compte tenu de l'insécurité des commerçants-artisans et de leur association **qui n'ont jamais eu d'égalité des chances face à la concurrence déloyale**, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

1/2

POUR UN MORATOIRE DE CINQ ANS SUR TOUTES LES SURFACES ILLICITES

QUE SONT-ILS DEVENUS, COMBIEN ?
DANS L'INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE

